



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MINI-CAMPUS

Politique et procédure pour l'utilisation des couches lavables

Réalisé en novembre 2022
Par Sophie Chamberland
schamberland@minicampus.ca

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I	2
PRÉAMBULE.....	2
CHAPITRE II	2
ENGAGEMENT.....	2

CHAPITRE I

PRÉAMBULE

Le CPE Mini-campus priorise d'abord et avant tout la santé et la sécurité des enfants qu'il accueille et de ses employés.

Dans les services de garde, le ministère de la famille recommande des couches jetables ([Article 1 \(gouv.qc.ca\)](#)). Celles-ci retiennent mieux l'urine et les selles et réduisent le risque de contamination de l'environnement de travail, car elle demande moins de manipulation que la couche lavable.

Cela dit, comprenant le désir et les motivations sous-jacentes de certains parents d'opter pour les couches lavables, nous désirons respecter leur choix et acceptons de collaborer en ce sens. Cette utilisation doit cependant se faire de façon sécuritaire et hygiénique pour tous. Pour cette raison, certaines règles de fonctionnement sont mises en place. Nous comptons sur votre collaboration, sans quoi, le CPE se réserve le droit de suspendre l'utilisation des couches lavables pour son ou ses enfants.

CHAPITRE II

ENGAGEMENT

Les parents qui choisissent d'opter pour les couches de coton lavables doivent s'engager à :

- Fournir en nombre suffisant (minimum de 5) les couches lavables prêtes à être utilisées **incluant obligatoirement un feuillet jetable.**
- Fournir un sac de transport prévu pour la récupération des couches souillées tous les jours. Celui-ci doit être propre et en bon état (étanche, exempt de trous et avoir une fermeture à glissière fonctionnelle). Il doit également **le rapporter à chaque fin de journée** et s'assurer de son entretien ainsi que de sa désinfection afin d'assurer une hygiène adéquate.

- Identifier les sacs de transport et les couches lavables au nom de l'enfant.
- S'assurer que les couches soient propres et non odorantes.
- Voir à l'amélioration de la couche en cas de fuites répétées soit par un changement de grandeur et/ ou modèle, etc.
- Prévoir des couches de piscine lavable ou jetable pour la période estivale.
- Prévoir une réserve minimale de dix couches jetables et veiller à la renflouer lorsqu'elle diminue. Ces couches seront utilisées :
 - Si le parent omet de fournir tous les éléments essentiels au bon fonctionnement pour une manipulation hygiénique et sécuritaire des couches mentionné dans le présent document;
 - Si l'enfant est en épisode de diarrhée;
 - Si l'enfant n'a plus de couches lavables propres au CPE;
 - En cas d'infection cutanée importante;
 - Lors de fuites répétées jusqu'au règlement de la situation;
 - Lors des sorties à l'extérieur du CPE;
 - Occasionnellement, lors des regroupements sporadiques.

À des fins de collaboration, le CPE accepte la présente entente, mais ne se tient nullement responsable des pertes ou bris, de rincer les couches, car leurs hygiènes vous reviennent, et de la poursuite de la présente entente advenant que les engagements exigés ne soient pas respectés par le parent.